

10 JUIN 2024

N° 241021

**ARRÊTÉ DE MISE EN DEMEURE DE POSSESSION D'UN CHIEN
CATÉGORISÉ SANS
PERMIS DE DÉTENTION VALIDE.**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 2212-2 relatif aux pouvoirs du maire,

VU le code rural et notamment les articles 211 et suivants,

VU la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, l'arrêté Interministériel du 27 avril 1999 et le décret n° 99-1164 du 29 décembre 1999,

VU l'article 25 de la loi n°2007-297 relative à la prévention de la délinquance,

Considérant qu'il a été constaté que M. El Behiri domicilié au 5bis rue Chevreul à Choisy-Le-Roi propriétaire d'un chien de race Staffordshire terrier américain entrant dans la catégorie des chiens dangereux, n'a pas déclaré cet animal conformément à la loi,

Considérant que le propriétaire du chien n'est pas une personne mentionnée à l'article L211-13 du code rural,

ARRETE

Article 1

En vertu de l'article L211-14 du code rural, Monsieur El Behiri Ibrahim est mis en demeure de prendre toutes les mesures nécessaires pour régulariser la situation de son chien de race Staffordshire terrier américain, dans un délai de 1 mois au plus à compter de la présente notification.

Article 2

Tout constat de non-respect de cet arrêté municipal pourra donner lieu à la prise d'un nouvel arrêté portant le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci en application de l'article L211-11 et suivants du code rural.

Article 3

En vertu de l'article 1er du décret n°65-29 du 11 Janvier 1965, l'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, à compter de la notification de cet arrêté, pour intenter un recours auprès de la juridiction administrative compétente.

Article 4

Monsieur le Maire de Choisy-le-Roi est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Madame la Préfète du département du Val de Marne
- Monsieur le Commissaire de Police Nationale de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Choisy-le-Roi
- A l'intéressé Monsieur EL BEHIRI Ibrahim

Fait à Choisy-le-Roi, le 24/05/2024
Le Maire



TOURNOY VANETTA

Maire de Choisy-le-Roi
Accusé de réception en préfecture Val de Marne
094-219400223-20240610-PM-04-1021-AR
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024